

en est accordé, l'Orateur ne lui accorde pas la parole pendant une ou deux sessions. Il résulte de tout cela qu'on suit une procédure méthodique là-bas. Les députés savent tous à l'avance quelles questions seront soulevées un certain jour. Ils sont parfaitement en mesure de se préparer à la discussion. Le temps réservé au débat est limité au point qu'il devient précieux. On n'y entend pas la lecture monotone de compositions soigneusement rédigées. Un débat animé et profitable s'engage sur les questions à l'étude. Le temps est précieux; on doit le considérer comme tel.

Pour ce qui est des cinq modifications que j'ai proposées, je signale dès l'abord qu'après un examen même sommaire de la coutume suivie en Grande-Bretagne je voudrais bien que notre Chambre des communes suivit intégralement les méthodes de Westminster. J'avoue, cependant, que certains députés en ressentiraient un tel coup qu'il conviendrait de ménager une période de transition. Il y a peut-être lieu, par conséquent, de faire preuve de modération en adoptant les usages de Westminster.

La première des cinq modifications proposées se lit ainsi qu'il suit:

a) L'adoption, par la Chambre, d'ordres relatifs à la répartition du temps, à l'égard de toute mesure dont elle est saisie. Les motions relatives à la répartition du temps, y compris tous les amendements qui s'y rattachent, devraient être mises aux voix par M. l'Orateur après soixante minutes de débat.

Les députés qui aimeraient se renseigner sur la question, pourront lire les pages 461 et suivantes, quinzième édition, de l'ouvrage de May, où elle est traitée à fond. Ainsi que je le disais tantôt, je n'ai pu trouver d'exemple récent à signaler à la Chambre en ce qui concerne les ordres relatifs à la répartition du temps.

La modification que je propose ensuite est ainsi conçue:

b) La fixation, par le Règlement, d'une limite de temps à l'égard du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et du débat sur l'exposé budgétaire. A l'expiration de cette période, la motion et tous les amendements qui s'y rattachent seraient mis aux voix par M. l'Orateur.

J'ai feuilleté les hansards britanniques en ce qui concerne les débats sur l'Adresse. Les députés se souviennent que la dernière session, à Westminster, a été l'une des plus longues et des plus mouvementées qui aient eu lieu depuis des années. Le gouvernement avait une faible majorité et la menace d'une élection générale a plané sur la Chambre pendant presque toute la session. Mes recherches m'ont permis de constater que le débat sur l'Adresse a duré six jours. Il a fallu trente minutes au motionnaire de l'Adresse

et dix minutes à celui qui l'a appuyé. Le premier jour, le 31 octobre 1950, sept heures et trente minutes ont été consacrées au débat. Il y a eu dix-huit orateurs, y compris le chef de l'opposition et le premier ministre. La durée moyenne des discours a été de vingt-cinq minutes. Pour tout dire, le débat sur l'Adresse, au cours de cette session-là, a duré quarante-cinq heures et demie; cent députés ont pris la parole et chacun d'eux, en moyenne, a parlé pendant vingt-six minutes. Je voudrais mentionner une chose qui m'a beaucoup intéressé. Lors du cinquième jour, sur les six jours accordés, M. l'Orateur fit la déclaration ci-après, ainsi qu'en fait foi la page 606 du hansard britannique, 5<sup>e</sup> série, volume 480. La Chambre étudiait alors l'amendement relatif à l'habitation.

M. l'Orateur: Avant de faire l'appel de la proposition d'amendement, je crains qu'il ne me faille informer la Chambre qu'il y a environ cinquante députés désireux de se faire entendre aujourd'hui.

C'était une journée courte. Douze députés se sont fait entendre. Le moment de voter venu, la Chambre s'est prononcée. Les trente-huit autres députés n'ont tout simplement pas eu l'occasion de parler.

Pour ce qui est du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône au cours de la présente session, il a commencé le 6 novembre pour se terminer le 13 décembre; il n'a duré que six jours, soit trente-huit heures et demie. Il y a eu 107 orateurs, chacun parlant en moyenne durant 21 minutes. Les motionnaires de l'Adresse ont parlé respectivement pendant 13 et 11 minutes. Beaucoup de députés ont parlé moins de 15 minutes. Le débat a été bref et vivant. Il était très évident qu'aucun député ne lisait son discours. Chaque député qui a pris part à ce débat avait à l'esprit des idées qu'il voulait exposer à la Chambre. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que les députés assisteraient plus nombreux à nos séances si nous suivions une procédure semblable à celle de Westminster.

J'en viens maintenant à mon autre proposition de modification:

c) Le débat sur toute motion relative à la procédure et aux amendements qui s'y rattache est limité à une demi-heure.

Ce que j'ai déjà dit au sujet des événements survenus le jeudi qui a précédé Noël me dispense de formuler d'autres observations au sujet de cette proposition.

Voici la proposition suivante:

d) A l'expiration du septième jour consacré à l'étude des crédits d'un ministère, le président du comité des subsides et du comité des voies et moyens devra mettre aux voix, immédiatement et sans autre débat, toute question qui pourrait être nécessaire pour statuer sur l'ensemble des crédits du ministère à l'étude.